

Le protocole de l'évaluation par contrat de confiance (EPCC) est l'apport déterminant du MCLCM à l'objectif d'une évaluation plus juste du travail et des acquis des élèves/étudiants, affranchie de la constante macabre. Certes, il n'y a pas qu'une seule voie pour atteindre cet objectif, mais le fait que l'EPCC se prête à des variantes et à de nouveaux dispositifs est un gage de sa pertinence. Divers dispositifs d'évaluation des acquis fondés sur la confiance se mettent en place, à la faveur d'un partage d'expérience et d'expertise, pour bien articuler apprentissages et évaluation.

Quinze ans d'engagement pour une évaluation plus juste

L'action du MCLCM animée par André Antibi a été décisive pour la prise de conscience du phénomène de la **constante macabre**. Elle a invité à porter un regard critique sur les modes d'évaluation des acquis des élèves et des étudiants. Elle a légitimé aux yeux de la communauté éducative un travail de terrain sur des **pratiques alternatives**, ce qui lui a valu sa **reconnaissance** par les institutions, syndicats et associations.

Pour aider à s'affranchir de la constante macabre, le MCLCM a formulé la réponse de [l'EPCC](#). Le **contrat de confiance** précise les attendus d'une évaluation plus juste en phase avec ce que l'élève/étudiant a parcouru.

L'EPCC a été une "porte d'entrée" et nombre d'équipes s'en sont emparé tout en faisant évoluer le dispositif pour l'adapter à la réalité de leur **terrain d'exercice**. C'est ainsi que le MCLCM a souligné l'intérêt d'une diversité de modes d'évaluation fondés sur la confiance visant le même objectif ou incarnant des variantes de l'EPCC : Contrat Participatif d'Évaluation (CPE), Projet encadré, suivi d'acquisition de compétences, ...

Dans un contexte marqué par un décrochage scolaire et la quête d'une meilleure réussite, les principes qui sous-tendent l'EPCC ont retenu l'attention et gagné en [audience](#) au vu de ses bénéfices de l'EPCC en termes de motivation et de meilleurs résultats.

On en retrouve l'esprit pour partie dans le [Décret](#) du 31 décembre 2015 sur *L'ÉVALUATION DES ACQUIS SCOLAIRES DES ÉLÈVES ET LE LIVRET SCOLAIRE (école, collège)* qui vise « à faire évoluer et à diversifier les modalités de notation et d'évaluation des élèves de l'école primaire et du collège pour éviter une "notation-sanction" à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. L'évaluation doit aussi permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève ».

Les "mauvaises" critiques sur l'EPCC émises sur une base malthusienne (avec l'idée que « la réussite doit rester rare sous peine de perdre sa valeur ») ont pu masquer d'autres critiques constructives émises au vu de l'expérience pour l'améliorer ou en proposer des variantes.

Avec l'essor des **pédagogies actives**, notamment les intéressants apports de la **classe inversée**, les **approches par compétences** (APC), les nouveaux usages permis par le **numérique**, il y a un regain d'intérêt pour une rénovation pédagogique impactant **à la fois** et de façon **intégrée** l'évaluation et les apprentissages.

L'EPCC ont donné lieu à plus de travail et de réussite et à des avancées sur le plan relationnel. Pour autant, l'EPCC n'est pas un protocole indépassable. Des interrogations ont surgi sur les inconvénients d'un registre trop limité à la "**restitution**", et sur l'intérêt de viser également des activités de type "**tâches complexes**" faisant appel à la **créativité** et évaluées elles aussi en confiance. Pour mettre les élève/étudiants davantage en position d'acteur, diverses **variantes** ont été développées. Elles visent à mieux articuler les apprentissages et l'évaluation pour plus de motivation et de réussite.

Vérifier l'acquisition de savoirs et compétences basiques, sous l'angle d'une restitution, est bien sûr important, mais ne suffit pas. Des "**tâches complexes**" doivent être proposées au cours des apprentissages sachant les capacités désormais attendues de l'élève/étudiant au cours de sa scolarité et plus tard dans sa vie active. Comment les évaluer au positif sans retomber dans l'écueil de la *constante macabre* ? Une évaluation positive de "tâches complexes" faisant appel à la **créativité** peut passer par le recours à un **contrat de confiance étendu** dont les principes et les clauses sont à revisiter.

Faire fructifier les progrès qu'a permis l'EPCC en adaptant sa problématique aux attendus d'une rénovation pédagogique intégrée "*apprentissages – évaluation*".

Clauses d'un contrat de confiance étendu

Un atout de l'EPCC de base est sa **simplicité**. Pour l'élargir à des dispositifs dans le même esprit, il est utile de caractériser les principes qui sont au cœur d'un *contrat d'évaluation* fondé sur la confiance. À la base, il y a l'exigence d'une formulation bien plus précise des *capacités attendues* chez l'élève ou l'étudiant, et des critères d'une *évaluation sans piège* s'agissant particulièrement d'un contrôle en temps limité :

- ◆ Les **capacités** attendues de l'élève/étudiant à un stade donné sont **explicitées**.
- ◆ Le **champ** de l'évaluation est délimité par une **liste** raisonnable d'**activités-exercices** emblématiques de ce qui a été parcouru, afin de mieux cadrer la **préparation**. Parfois appelée *Fiche de réussite*.
- ◆ Une révision **accompagnée** est organisée : **échanges** avec l'enseignant et entre pairs (séance de questions-réponses avec explications, recours à des échanges par email, forum voire réseau social).
- ◆ Le **sujet** d'un contrôle est à l'image fidèle de ce qui a été traité avec une majorité d'activités-exercices pris dans la liste. La part *hors-liste* fait appel à des compétences ayant donné lieu à un travail en classe. Son **agencement** (durée, longueur, ...) est conçu pour que le candidat ayant travaillé et compris puisse le traiter entièrement ; il mentionne ce qui est attendu et précise des indications de **barème**.
- ◆ Le traitement adéquat d'une part déterminée de questions **basiques** vaut reconnaissance (notes ou degrés d'acquisition de compétences). De même pour le traitement **partiel** d'une question.

A. PROBLEMATIQUE DES PETITES VARIATIONS

Les exercices posés au contrôle doivent-ils être **exactement** les mêmes que ceux de la liste sans aucune variation ? On peut aussi vouloir tester les capacités d'adaptation de l'élève/étudiant à des situations analogues sans être strictement identiques à celles qu'il a déjà vues. Dans cet esprit, des exercices du sujet peuvent comporter de **petites variations** par rapport à ceux de la liste.

C'est une notion complexe, car une variation jugée *petite* par l'enseignant peut être vue comme un *gros* obstacle pour l'élève. Cela militerait pour ne pas changer un énoncé. En outre, à quoi bon modifier un énoncé puisque l'élève ne sait le traiter que s'il a effectivement **compris** la méthode, ce qui est le but poursuivi.

Selon le profil de la classe, la matière ou le sujet traité, des exercices de la liste de révision peuvent faire l'objet de petites variations sous la réserve expresse de **préserver la confiance**, atout décisif de l'EPCC :

- De **petites variations** dans un exercice entre liste de révision et sujet sont conditionnées par des garde-fous :
- ◆ Elles ne portent que sur des **variables** de l'exercice sans changer l'agencement et la **formulation**.
 - ◆ Elles ne doivent pas ajouter de la **complexité**. Ce qui requiert l'**expertise** de l'enseignant.
 - ◆ Les élèves/étudiants ont été **préparés** à cette variabilité au cours des **apprentissages**.
 - ◆ Les élèves/étudiants en sont **avertis** par avance (contrat de confiance, liste de révision).

Exemple : une épreuve sur ordinateur est organisée en ligne sur une plateforme numérique (WIMS, ...) avec des exercices à **données aléatoires** – maîtrisées par l'enseignant – donc variables. La classe ayant déjà été préparée à cette variabilité au cours des apprentissages en amont de l'épreuve, le contrat de confiance est respecté.

APPRENDRE ET EVALUER EN MODE PROJET

Alors qu'elle est en place depuis longtemps et vue comme une évidence dans le secteur technologique et professionnel, l'évaluation en **mode projet** a aussi montré son intérêt dans des formations généralistes : Primaire, Collège, Lycée, Post-Bac. Cela se traduit par des moments où l'élève/étudiant est encadré et doit réaliser des objectifs sur une certaine durée.

Dans ce mode projet, les apprentissages et l'évaluation sont étroitement articulés. La question des attendus du déroulement des projets encadrés, de leur encadrement et de leur évaluation reste trop souvent dans l'implicite. Certaines équipes se sont donné une **Charte du tuteur de projet** et ont composé des **grilles d'évaluation** de la production de l'élève/étudiant dans le cadre de son projet. Ces divers attendus peuvent avec profit être mentionnés dans un **contrat de confiance** du projet encadré.